

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 1^{er} AVRIL 2026 à 19H00**



N°051-2026 – Budget général - Echancier des subventions de fonctionnement 2026 allouées aux associations Bout 'Chou et Pôle Pyramide

Conseillers en exercice : 29 - Présents : 28 - Excusé avec Pouvoir : 1 - Excusé sans Pouvoir : 0
Absents : 0 – Votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 1^{er} AVRIL, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 26 mars 2026**, sous la présidence de **Madame Rita MONTEIRO, 1^{ère} Adjointe**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, Messieurs :

BACHELET Thierry, BIRRAUX François, BERNARD Jean-Luc, BOZONNET Antoine, CHAUDET Lydie, CORTEL Sonia, COUTURIER Thierry, DAHOUI Mélanie, DELEPINE Emmanuel, DESVIGNES Emmanuel, DOUVRE Evelyne, DRUET Marion, GAUDIN Philippe, GUIOT Audrey, LAGARDE Olivier, LEO Lydia, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RODET Pascaline, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis, SEVOZ Murielle, TRICHOT Patricia, USEO Pierre, VIGNAGA Isabelle.

ÉTAIT EXCUSÉ AVEC POUVOIR :

Monsieur Guillaume FAUVET (a donné pouvoir à Rita MONTEIRO)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Francis SCHWINTNER** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Il est rappelé au Conseil Municipal ses délibérations du 10 décembre 2025 et du 4 février 2026 visées par la Préfecture de l'Ain, par lesquelles il a consenti aux associations BOUT'CHOU (gestionnaire du pôle Petite Enfance) et POLE PYRAMIDE (gestionnaire du centre social et de l'animation enfance jeunesse) des avances sur la subvention 2026 d'un montant de 30 000 €, pour leur permettre de faire face à leurs engagements, principalement les frais de personnel qui ne peuvent attendre le vote du budget primitif 2026.

Madame Rita MONTEIRO, 1^{ère} Adjointe, propose au Conseil Municipal, conformément au vote du budget primitif 2026, d'arrêter l'échéancier 2026 des subventions accordées aux Associations BOUT'CHOU et POLE PYRAMIDE comme suit :

- **Bout' Chou : 121 000 €, répartis comme suit :**

*Février 2026 (avance)	⇒ 30 000.00 €
* Avril 2026	⇒ 22 750.00 €
*Juin 2026	⇒ 22 750.00 €
*Septembre 2026	⇒ 22 750.00 €
*Novembre 2026	⇒ 22 750.00 €

- **Pole Pyramide : 295 000 €, répartis comme suit :**

*Janvier 2026 (avance)	⇒ 30 000 €
*Avril 2026	⇒ 66 250 €
*Juin 2026	⇒ 66 250 €
*Septembre 2026	⇒ 66 250 €
*Novembre 2026	⇒ 66 250 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210103446-20260401-05-2026-250
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2026
Publication : 08/04/2026

Considérant le vote des subventions 2026 accordées au milieu associatif, résultant du vote du Budget Primitif 2026,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE les échéanciers ci-dessus des versements 2026, aux associations BOUT'CHOU et POLE PYRAMIDE ;

DIT que le versement de novembre 2026 à chaque association sera conditionné par un examen des résultats prévisionnels 2026 ;

DECIDE que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits ouverts au budget primitif 2026 à l'article 65748.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

La Présidente,
Rita MONTEIRO



Le Secrétaire,
Francis SCHWINTNER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20260401-051-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026
Publication : 08/04/2026